

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julienne Comeau	Numéro de permis 2020095	Date d'inspection Le 08 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie Bourgeoys 2		Numéro de téléphone (506) 727-6883	
Adresse 248 rue Marguerite Bourgeoys Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- La garderie suit les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19, respect des bulles, port du masque, distanciation social et désinfection sont fait selon les recommandations
- Après vérification les dossiers des enfants sont complets
- Les consentements sont tous complets
- Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure sont conforme à la loi et règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 février 2021

Date

original signé par
Julienne Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 février 2021

Date